



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 25 mai 2020

Communiqué de presse

Rappel « Aides surfaces et aides bovines » : dépôt des dossiers PAC 2020 avant le 15 juin 2020

La campagne PAC 2020 pour les déclarations « surfaces » et les demandes d'aides bovines ADMCA est en cours sous forme entièrement dématérialisée.

Les dossiers de demande d'aides doivent être déposés dans l'application TELEPAC .
www.telepac.agriculture.gouv.fr

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, un délai d'un mois supplémentaire a été accordé pour déposer son dossier. La date de fin de la période de télédéclaration des dossiers sans pénalité sur les demandes d'aides a ainsi été différée du 15 mai au 15 juin 2020.

Toutefois, les candidats aux indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) sont invités à télédéclarer leurs demandes d'aide dès à présent et avant le 30 mai 2020.

Il est indispensable dès à présent :

- pour les exploitants agricoles accédant à internet, de se connecter à leur compte TéléPAC avec l'aide des tutoriels et présentations en ligne sur le site TéléPAC ;
- pour les exploitants qui souhaitent une assistance pour leur Télédéclaration, de contacter :
 - Banamart pour les producteurs de banane export,
 - Canne Union ou le CTCS pour les producteurs de cannes :
 - Olivier GROLEAU - 06 96 84 39 99 - ogrolleau@ctcs-martinique.org
 - Erick EUGENIE - : 06 96 24 30 71 - : eric.eugenie@canneunion.com
 - la Chambre d'Agriculture,
 - le groupement de producteurs auquel l'exploitant adhère,
 - un des deux prestataires de services conventionnés :
 - Coaching Domaine Rural - coaching.domainerural@gmail.com
 - Ruralité MultiServices - ruralite-multiservices@orange.fr
 - les Jeunes Agriculteurs de Martinique pour leurs adhérents : ja.martinique@orange.fr

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972



En raison de l'impossibilité d'accueillir en présentiel les chefs d'exploitation dans le contexte de la crise sanitaire, une assistance à distance à la télédéclaration a été organisée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) en faveur des producteurs qui ne peuvent être accompagnés par les organismes mentionnés précédemment pour effectuer leur télédéclaration.

Cette assistance par la DAAF est mobilisable en sollicitant un rendez-vous :

- soit par messagerie électronique à l'adresse telepac.daaf972@agriculture.gouv.fr
- soit par téléphone au 05 96 71 20 40 du lundi au vendredi de 8h à 12h ;

en mentionnant les informations suivantes :

- Nom Prénom de l'exploitant individuel ou du gérant pour un société
- Dénomination sociale pour les sociétés
- N° SIRET, N° PACAGE, numéro de téléphone.

Les producteurs qui ne disposent pas d'accès internet et d'assistance par un organisme sont invités à contacter la DAAF.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.tr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

